

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

1 / CM 24-05-2023	Intercommunalité – Schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement – Pilier 2 : fiches-actions s'organisant autour d'initiatives en direction des familles portées par les communes et les SIVOM du territoire de la CARA – Convention de partenariat 2023.
-------------------	---

(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)

Vu la délibération du 8 décembre 2017 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) par laquelle le Conseil communautaire a adopté le Schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement qui repose sur 3 piliers :

- Pilier 1 : Alimentation d'un observatoire partagé.
- Pilier 2 : Écriture et mise en œuvre de fiches-actions qui s'organisent autour d'initiatives en direction des familles portées par les communes et les SIVOM du territoire de la CARA.
- Pilier 3 : Participation de toutes les communes et SIVOM à la politique d'information jeunesse de la CARA.

Considérant que depuis 2022, ce schéma participe à l'élaboration de la future Convention Territoriale Globale qui devrait être signée entre notamment la CAF, les communes, les SIVOM et la CARA au quatrième trimestre 2023,

Considérant que la CARA souhaite impliquer les communes et SIVOM de son territoire pour mettre en œuvre ce schéma,

Considérant que, dans le cadre du pilier 2, les communes et SIVOM ont établies pour 2023 des fiches-actions reposant sur 3 thèmes : accompagnement à la parentalité, santé, prévention,

Considérant que par délibération du 31 mars 2023, le Conseil communautaire a décidé d'attribuer à la commune de Breuillet, pour l'exercice 2023, une contribution financière d'un montant de 6 000 € pour la mise en œuvre des fiches-actions suivantes :

Thème	Intitulé de l'action
Fiche-action Accompagnement à la parentalité	Accompagner les parents dans leur rôle et faciliter le lien famille-école : soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants et mettre en place une communauté éducative pour un meilleur suivi des enfants tout au long de la journée.
Fiche-action Santé	Protection des enfants, des adolescents, des familles : lutter contre le harcèlement.
Fiche-action Prévention	Informers sur les conduites à risques : lutter contre les risques liés aux substances psychoactives ou à l'usage problématique des écrans ou à des jeux d'argent et de hasard.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention de partenariat définissant les conditions dans lesquelles la CARA apporte sa contribution financière à la commune de Breuillet pour qu'elle puisse mettre en œuvre les fiches-actions qu'elle propose.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

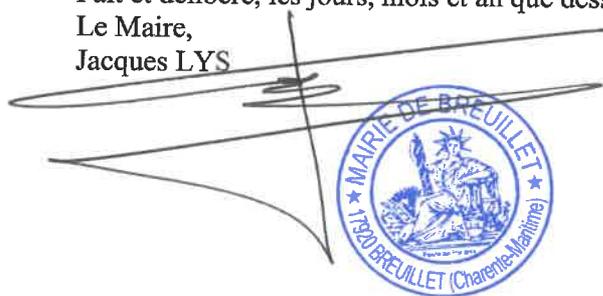
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec la CARA relative au Schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, pour le pilier 2 : fiches-actions construites sur trois thèmes : offre de service – santé – prévention, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0524 - 1 - CH24 - 05 - 2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30/05/2023

Publié le : 30/05/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

2 / CM 24-05-2023	Intercommunalité – Mise à jour de la convention de prestations de services numériques avec la CARA – Avenant.
--------------------------	--

(Rapporteur : Philippe SAINCOTILLE)

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5215-27 et L5216-7-1,

Vu la délibération CC-2011206-H1 adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique en date du 6 décembre 2021, portant approbation de la Charte des services numériques,

Vu la délibération CC-220627-N1 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique adoptée le 27 juin 2022, portant sur la mise à jour de la convention de prestations de services numériques proposées par la CARA,

Vu la délibération n°2 / CM 27-02-2020 en date du 27 février 2020, par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de Breuillet a approuvé la signature de la convention de prestations de services numériques proposée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,

Considérant que le catalogue initial de services numériques a été enrichi et que de nouveaux services ont été ajoutés,

Considérant le contexte de maîtrise des dépenses locales et dans une optique de bonne gestion et d'amélioration de la qualité du service public, la commune de Breuillet a souhaité adhérer à la convention-cadre afin de bénéficier des prestations de services numériques proposées par la CARA,

Considérant que le catalogue de services a été mis à jour et complété, l'adhésion aux nouveaux services proposés doit être régularisée par voie d'avenant à la convention-cadre initiale,

Considérant enfin, que l'utilisation de ces outils numériques nécessite la prise de connaissance et le respect de la Charte des services numériques de la CARA,

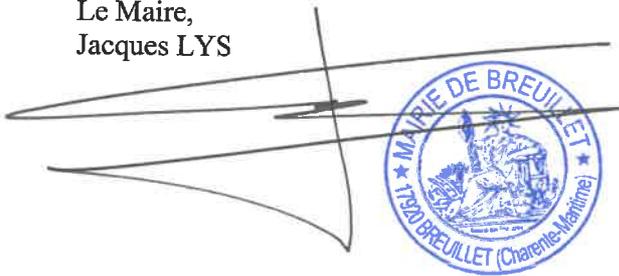
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de prestations de services numériques avec la CARA annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 DS 24 - 2 - CM - 24 - 05 - 2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30/05/2023

Publié le : 30/05/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

3 / CM 24-05-2023	Affaires générales – Modification de la composition des commissions municipales.
--------------------------	---

(Rapporteur : Jacques LYS)

Vu la délibération du 11 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de constituer et désigner les membres des commissions municipales,

Considérant la démission de Mme Christelle JEANPERT, conseillère municipale, par courrier reçu le 10 mai 2023,

Considérant la nécessité de remplacer Mme JEANPERT dans les commissions municipales par Mme Sylvie LEGROS, conseillère municipale depuis le 12 mai 2023,

Il est proposé au conseil municipal de modifier les commissions municipales suivantes :

Désignation	Membres	
BUDGET – FINANCES ÉCONOMIE LOCALE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Président : Vice-président : Membres :	Jacques LYS Stéphane BREUIL Sophie PERRON Marie-Noëlle GROCH Philippe SAINCOTILLE Valérie BONHOMME Norbert DESQUIENS Stéphane RANALLETTA Sylvie MAYEUR Sylvie LEGROS Sophie JACQUES-ROLAND Dominique VAUVELLE

<p>COMMUNICATION INFORMATION MÉDIATHÈQUE CULTURE</p>	<p>Président : Vice-président : Membres :</p>	<p>Jacques LYS Philippe SAINCOTILLE François LAMARRE Norbert DESQUIENS Dany ORION Georges SACOUNE Sylvie LEGROS Lyliane MEYER</p>
<p>ASSOCIATIONS SALLE MULTICULTURELLE FÊTES ET ANIMATIONS CÉRÉMONIES OFFICIELLES</p>	<p>Président : Vice-présidente : Conseillère déléguée : Membres :</p>	<p>Jacques LYS Jocelyne PINSON Sophie PERRON Valérie BONHOMME Norbert DESQUIENS Marthe RENOUT JANDRAIN Fabienne OUVRARD Dany ORION Martine GUILLOT Sylvie MAYEUR Philippe SAINCOTILLE Sylvie LEGROS Lyliane MEYER</p>
<p>ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT TOURISME</p>	<p>Président : Vice-présidente : Conseiller délégué : Membres :</p>	<p>Jacques LYS Marie-Noëlle GROCH François LAMARRE Valérie BONHOMME Norbert DESQUIENS Martine GUILLOT Stéphane RANALLETTA Jocelyne PINSON Philippe SAINCOTILLE Sylvie LEGROS Laurent LAMBROT René BESSON</p>
<p>PERSONNES RELAIS</p>	<p>Président : Vice-présidente : Conseillère déléguée : Membres :</p>	<p>Jacques LYS Valérie BONHOMME Marte RENOUT JANDRAIN Sylvie MAYEUR Dany ORION Jocelyne PINSON Philippe SAINCOTILLE Georges SACOUNE Sylvie LEGROS Sophie JACQUES-ROLAND Martine GUILLOT</p>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- Que la désignation des membres se fera par un vote à main levée,
- De modifier la composition des commissions municipales telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS

La secrétaire de séance,
Sylvie MAYER



Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0524 -- 3 - CM 24 - DS - 2023 -- DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30/05/2023

Publié le : 30/05/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

4 / CM 24-05-2023	<i>Affaires générales</i> – Modification du règlement intérieur du Local Jeunes.
--------------------------	---

(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2018 approuvant le règlement intérieur du Local Jeunes, accueil collectif de mineurs de 11 à 17 ans,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2019 modifiant le règlement intérieur du Local Jeunes,

Considérant la nécessité de réglementer les conditions d'annulation des sorties afin d'éviter les annulations de dernières minutes des jeunes inscrits,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur de la structure en ajoutant la disposition suivante dans son article 5 :

« Toute annulation pour une sortie doit être effectuée au moins 1 semaine à l'avance. Si le jeune est absent, la réservation sera totalement facturée, sauf production d'un certificat médical ou si l'annulation a été effectuée au moins 1 semaine avant le jour concerné ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission « Affaires scolaires – Restaurant scolaire – Enfance et Jeunesse – Intergénération – Sport », réunie le 25 avril 2023,

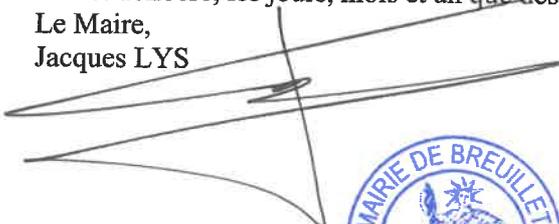
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- De modifier l'article 5 du règlement intérieur du Local Jeunes, annexé, en ajoutant la disposition suivante :
« Toute annulation pour une sortie doit être effectuée au moins 1 semaine à l'avance. Si le jeune est absent, la réservation sera totalement facturée, sauf production d'un certificat médical ou si l'annulation a été effectuée au moins 1 semaine avant le jour concerné »

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR



Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0524 - 4 - CM 24 05 - 2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30/05/2023

Publié le : 30/05/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVREARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

6 / CM 24-05-2023

Affaires générales – Contrat de proximité 2022-2026 avec le Département de la Charente-Maritime.

(Rapporteur : Jacques LYS)

Par délibération n°118 du 24 juin 2022, l'Assemblée départementale a acté sa volonté de formaliser, dans le cadre de Contrats de Proximité, l'engagement du Département aux côtés des 13 Intercommunalités et des 463 Communes, au profit du développement des territoires et des charentais-maritimes.

Le Département a souhaité amplifier ce partenariat incontournable afin de servir au mieux les Charentais-Maritimes et déployer ses politiques au plus près des besoins, grâce à une collaboration renforcée et des engagements prioritaires.

Il propose ainsi la contractualisation des Contrats de Proximité, à l'échelle des territoires communautaires et pour la durée du mandat communal, afin de rendre plus lisibles et plus efficaces les actions menées conjointement par le Département, les 463 Communes et les 13 Intercommunalités.

Ces contrats témoignent d'une ambition et d'une vision commune et fixent le cadre de la mise en œuvre des projets de territoire. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : la désertification rurale, l'entrée dans l'ère numérique, les crises énergétiques, l'urgence climatique, le déclassement social et les bouleversements démographiques à l'œuvre dans la société française.

Ainsi, des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés. Ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Tous les Contrats de Proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, se déclinent en plans d'actions composés notamment de :

- fiches-actions pour les projets les plus aboutis,
- fiches-objectifs pour les actions les moins matures.

Afin de suivre au plus près la mise en œuvre de ces Contrats, un Comité de Suivi a été constitué pour chacun des 13 Contrats, présidé par la Présidente du Département et composé de la Première Vice-Présidente du Département, des Vice-Présidents du Département, des Conseillers Départementaux des cantons concernés, du Président de l'Intercommunalité et de représentants des Communes membres.

Cette instance est chargée d'assurer un suivi collégial du Contrat de Proximité, d'en faciliter sa mise en œuvre, d'effectuer les revues de projets annuelles et de proposer, le cas échéant, des évolutions (retraits ou ajouts de nouveaux projets) aux différentes Assemblées délibérantes.

Considérant que les échanges entre le Département, les intercommunalités et les Communes ont permis d'élaborer des Contrats prenant en compte les spécificités de chacun,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L 2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Par 17 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (Marthe RENOUT),

DÉCIDE

- D'approuver le contrat de proximité du territoire de l'Agglomération de Royan Atlantique, annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- De prendre acte de la nécessité d'être représenté au sein du Comité de suivi par un élu municipal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR



Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0524 - 6 - CH24 - 05 - 2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30/05/2023

Publié le : 30/05/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

8 / CM 24-05-2023	Urbanisme – Acquisition de l'ensemble immobilier implanté sur les parcelles D 1902 et D 2954, route de l'Église et impasse du Clos du Prieuré (propriété Gaillier).
--------------------------	--

(Rapporteur : Dany ORION)

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition,

Considérant le courriel des propriétaires en date du 13 mars 2023,

M. ORION expose au conseil que les parcelles de terrain et leurs bâtis, sis 4 route de l'Église et 16-17 Impasse du Clos du Prieuré, sont à vendre.

Il s'agit des parcelles :

- D 1902 d'une surface de 766 m² avec maison et garage pour 116 m².
- D 2954 d'une surface de 697 m² avec maison et dépendances pour 124 m².

Considérant que la commune a déposé sa candidature pour accueillir une brigade fixe de 19 gendarmes, sur le terrain de l'Arboretum, à proximité immédiate des biens susvisés.

Considérant que le cahier des charges impose d'identifier une zone « transitoire » pour l'installation de bureaux et de véhicules (2 ou 3).

Considérant que, en tout état de cause, même si le projet susvisé n'aboutissait pas, il s'agit là d'un foncier essentiel au développement de la commune (proximité immédiate du bourg et de l'Arboretum).

Considérant les négociations entre la municipalité et les héritières des biens susvisés qui acceptent de les céder pour un montant de 550 000 euros net vendeur.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale placé auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques, en date du 19 avril 2023, arbitrant la valeur vénale du bien à 560 000 euros.

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux de voirie – Bâtiments communaux – Services techniques – Ateliers – Commission de sécurité » du 27 mars 2023.

M. ORION propose l'acquisition des parcelles D 1902 d'une surface de 766 m² avec maison et garage pour 116 m² et D 2954 d'une surface de 697 m² avec maison et dépendances pour 124 m², pour un montant de 550 000 euros net vendeur.

Il précise que la commune supportera les frais d'acte.

Il ajoute que la commune supportera les frais de notaire, estimés via le simulateur de l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) à 39 705 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

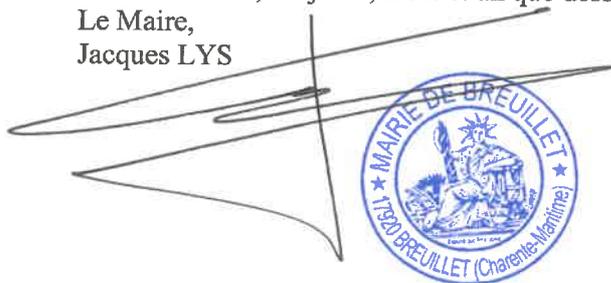
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- D'acquérir les parcelles D 1902 d'une surface de 766 m² avec maison et garage pour 116 m², et D 2954 d'une surface de 697 m² avec maison et dépendances pour 124 m², pour un montant de 550 000 euros net vendeur.
- De prendre en charge les frais et droits quelconques liés à cette vente.
- De charger l'office notarial de Maître Franck BARDON, 1 boulevard de Cordouan – 17 200 ROYAN, de mener à bien cette opération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué « Urbanisme - Droit d'occupation des sols - Acquisitions foncières » à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR



Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0524 - 8 - 0124 - 05 - 2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30 / 05 / 2023

Publié le : 30 / 05 / 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

9 / CM 24-05-2023	Finances – Demande de subvention au titre de l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.
-------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Il informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre de l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Il indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élèvent à :

- Montant HT : 16 666,14 €
- Montant TTC : 19 999,37 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- De solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 05 24 -- 9 - CM 24 - 05 - 2023 -- DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30/05/2023

Publié le : 30/05/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

10 / CM 24-05-2023	Finances – Demande de subventions auprès du Département de la Charente-Maritime pour divers travaux.
---------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL informe l'assemblée délibérante que plusieurs projets, inscrits au budget primitif 2023, sont éligibles aux aides du Département de la Charente-Maritime.

Afin de pouvoir prétendre à ces aides, il appartient à l'assemblée municipale de décider :

- d'engager les projets selon des plans de financement détaillés,
- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide du Département de la Charente-Maritime, susceptible d'apporter son concours financier à la mise en œuvre de ces projets.

Les plans de financement des programmes proposés sont les suivants :

1) Cour école Simone Veil : Acquisition d'un banc tour d'arbre

FINANCEURS	MONTANTS	TAUX
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	1 132,50 €	25 %
Autofinancement Commune de Breuillet	3 397,50 €	75 %
Total HT	4 530,00 €	100 %

2) Rénovation du sol de la salle de motricité (maternelle)

FINANCEURS	MONTANTS	TAUX
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	1 792,13 €	25 %
Autofinancement Commune de Breuillet	5 376,40 €	75 %
Total HT	7 168,53 €	100 %

3) Remplacement de ventilo-convecteurs par des radiateurs au restaurant scolaire

FINANCEURS	MONTANTS	TAUX
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	2 238,91 €	25 %
Autofinancement Commune de Breuillet	6 716,72 €	75 %
Total HT	8 955,63 €	100 %

4) Moteur portail centre technique municipal

FINANCEURS	MONTANTS	TAUX
Conseil Départemental de la Charente-Maritime	2 021,81 €	25 %
Autofinancement Commune de Breuillet	6 065,43 €	75 %
Total HT	8 087,24 €	100 %

Monsieur BREUIL invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ces dossiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

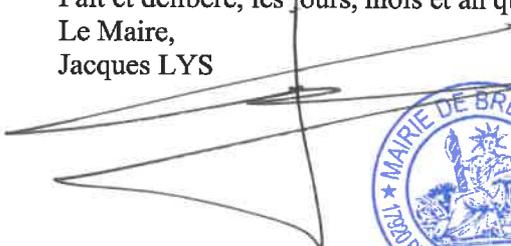
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- De confirmer l'inscription des projets ci-dessus au budget principal de l'année 2023,
- D'adopter les plans de financement détaillés tel que proposés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Département de la Charente-Maritime,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives aux dossiers.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR



Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0524 - 10 0124 - 05 2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30/05/2023

Publié le : 30/05/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

11 / CM 24-05-2023	Finances – Restauration du patrimoine documentaire historique de la commune : demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime.
--------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL informe l'assemblée délibérante que le Département de la Charente-Maritime a mis en place un fonds de soutien aux communes pour la restauration de leur patrimoine documentaire. Ce fonds permet de soutenir la Commune qui en fait la demande à hauteur de 50 % du coût hors taxes de la restauration, sous réserve d'obtenir un avis technique favorable de la part des Archives Départementales.

Il est nécessaire de procéder à la restauration de :

- 1 registre paroissial
- 4 registres d'état civil
- 2 matrices cadastrales

Des devis ont été sollicités auprès de 3 sociétés différentes et envoyés pour avis au service des Archives Départementales. Un seul devis, d'un montant de 2 857,10 € H.T, présenté par l'Atelier Quillet, a reçu un avis technique favorable.

Il propose donc de retenir le devis de l'Atelier Quillet et de solliciter une subvention auprès du Département.

Monsieur BREUIL invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- D'approuver l'opération de restauration du patrimoine documentaire de la commune proposée ci-dessus,
- De retenir la proposition de l'Atelier Quillet pour un montant de 2 857,10 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Département de la Charente-Maritime,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 20230524 - M - CM 24 - 05 - 2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30/05/2023

Publié le : 30/05/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

12 / CM 24-05-2023	Finances – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public : demande de subvention au titre du « Fonds vert » 2023.
---------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur BREUIL informe l'assemblée délibérante que le projet de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, inscrit au budget primitif 2023, est éligible au Fonds Vert 2023.

Afin de pouvoir y prétendre, il appartient à l'assemblée municipale de décider :

- d'engager le projet selon un plan de financement détaillé, où les coûts sont exprimés en HT,
- d'autoriser le Maire à solliciter l'aide de tous les organismes et collectivités susceptibles d'apporter leur concours financier à la mise en œuvre de ce projet.

Le plan de financement du programme proposé est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

PROJET	MONTANT H.T.
Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	34 617,99 €
TOTAL H.T.	34 617,99 €

RECETTES PRÉVISIONNELLES

PARTENAIRES FINANCIERS SOLLICITÉS	TAUX	MONTANT H.T.
ÉTAT – FONDS VERT	80 %	27 694,39 €
Autofinancement COMMUNE	20 %	6 923,60 €
TOTAL H. T.	100 %	34 617,99 €

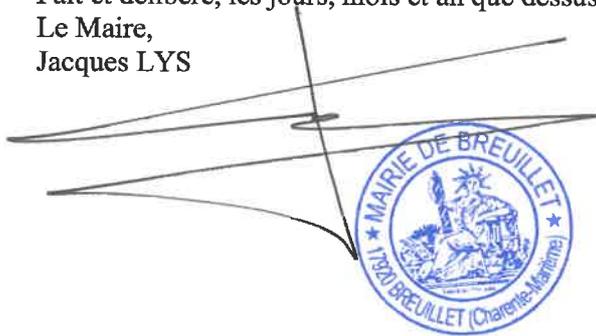
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- De confirmer l'inscription du projet ci-dessus au budget principal,
- Que le coût prévisionnel H.T. de ce projet s'élève à 34 617,99 €,
- D'adopter le plan de financement détaillé tel que proposé ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert 2023,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0524 - 12 - CH24 - 05 - 2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30 / 05 / 2023

Publié le : 30 / 05 / 2023

**MAIRIE de BREUILLET
(Charente-Maritime)**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

13 / CM 24-05-2023	Finances – Attribution de subventions exceptionnelles.
---------------------------	---

(Rapporteur : Jocelyne PINSON)

L'Association Sportive et Culturelle Breuilletonne – activité tennis de table – sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour participer à la finale nationale du critérium de Tennis de Table qui aura lieu le 27 mai à Mèze (Hérault). Cette subvention permettrait de financer des dépenses pour le déplacement, l'hébergement et la restauration d'une équipe de 4 personnes.

Lors de la réunion de la commission « Associations – Salle multiculturelle – Fêtes et animations – Cérémonies officielles » du 5 avril 2023, les membres ont proposé, à la majorité, d'attribuer à l'association une subvention de 250 € pour participer au frais.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Association Sportive et Culturelle Breuilletonne – activité tennis de table – dans le cadre de sa participation à la finale nationale du critérium de Tennis de Table.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0524 - 13 - CM 24 - 05 - 2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30/05/2023

Publié le : 30/05/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVREARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

14 / CM 24-05-2023	Finances – Frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité : convention avec la SAS KALILOG fixant les modalités de prise en charge.
---------------------------	--

(Rapporteur : Dany ORION)

La commune de BREUILLET procède actuellement à l'instruction, dont la clôture est fixée au 3 juin 2023, du PA 017 064 22 N0004 relatif à la création de 9 lots à bâtir et de 3 macro-lots de logements groupés.

La SAS KALILOG a sollicité ENEDIS pour le raccordement au réseau public de distribution de ce projet. Selon les termes de l'autorisation d'urbanisme PA 017 064 22 N0004, la contribution financière relative aux travaux d'extension de réseau est à la charge de la collectivité.

C'est pourquoi, par courrier du 14 avril 2023, ENEDIS a adressé un devis à la commune présentant une solution de raccordement du projet de réseau public de distribution, précisant les travaux nécessaires au raccordement pour un montant de 17 359 € HT, soit 20 830 € TTC.

Toutefois, la SAS KALILOG a accepté de prendre en charge l'intégralité de ces frais avancés par la commune auprès d'ENEDIS.

L'objet de cette présente convention est de permettre le remboursement des frais d'extension du réseau ENEDIS par la SAS KALILOG à la commune de BREUILLET.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAS KALILOG fixant les modalités de prise en charge des frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité, telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Sylvie Mayer', is written over the text of the secretary of the session.

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0524-14 - C1184-05-2023-DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30/05/2023

Publié le : 30/05/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

15 / CM 24-05-2023	Finances – Local Jeunes : fixation des tarifs du séjour organisé en août 2023.
---------------------------	---

(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)

La commission « Affaires scolaires – Restaurant scolaire – Enfance et Jeunesse – Intergénération – Sport », réunie le 25 avril 2023, a émis un avis favorable sur le projet de séjour proposé aux adolescents fréquentant le Local Jeunes de Breuillet.

Pour rappel, il s'agit d'un séjour organisé du 7 au 12 août prochain, en Vendée.

Mme MAYEUR propose à l'assemblée de fixer les tarifs de ce séjour comme suit :

	Tarif 1 (Tarif de base - non allocataire CAF)	Tarif 2 (Allocataire CAF)	Tarif 3 (Allocataire CAF)	Tarif 4 (Allocataire CAF)
Quotient familial		De 550,01 à 760	De 427,01 à 550	Jusqu'à 427
Commune (Résidence principale à Breuillet)	324,32 €	291,89 €	227,02 €	162,16 €
Hors commune	486,48 €	437,83 €	340,53 €	243,24 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- De fixer les tarifs du Séjour Jeunes organisé du 7 au 12 août 2023, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 20230524-15-0124-05-2023 --DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30/05/2023

Publié le : 30/05/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 18

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 24 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2023.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Sylvie MAYEUR, Stéphane RANALLETTA, Jocelyne PINSON, Dany ORION, Marie-Noëlle GROCH, Georges SACOUNE, Martine GUILLOT, François LAMARRE, Marthe RENOUT, Sylvie LEGROS, Philippe SAINCOTILLE, Fabienne OUVRARD, Valérie BONHOMME, Sophie PERRON, Gary THAUVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Norbert DESQUIENS (pouvoir à S. MAYEUR), Lyliane MEYER (pouvoir à S. JACQUES-ROLAND).

ABSENTS : René BESSON, Sophie JACQUES-ROLAND, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie MAYEUR.

16 / CM 24-05-2023	Ressources humaines – Recrutement de personnel saisonnier pour l'Accueil de Loisirs.
---------------------------	---

(Rapporteur : Jacques LYS)

Monsieur le Maire propose de créer trois emplois non permanents (cf. article L332-23,2° du Code général de la fonction publique) pendant la saison estivale pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité à l'Accueil de Loisirs.

Vu l'avis de la commission « Affaires scolaires – Restaurant scolaire – Enfance et Jeunesse – Intergénération – Sport » réunie le 25 avril 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- De recruter les agents contractuels suivants, dont la rémunération sera déterminée sur l'échelon 1 du grade d'Adjoint d'Animation, IB 397, IM 361 :
 - Un adjoint d'animation à temps complet, du 26 juin au 3 septembre 2023,
 - Un adjoint d'animation à temps complet, du 7 août au 3 septembre 2023,
 - Un adjoint d'animation à temps complet, du 7 au 20 août 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,
Jacques LYS



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR

Certifié exécutoire

Télétransmis au Contrôle de Légalité sous le n° :

017 - 211700646 - 2023 0584 - 16-0584-05-2023 - DE

Accusé de Réception Préfecture reçu le : 30/05/2023

Publié le : 30/05/2023